

Présentation de la photothèque-vidéothèque du Service documentation, septembre 2017

Pour le Service documentation : Claudie Sellier, responsable de la photothèque
Pour les Archives départementales : Arnaud de Castelbajac, directeur adjoint

Contexte 2017	1
Composition de la photothèque	2
Base images	2
Présentation par support	5
1. Négatifs et ektachromes	5
2. Tirages papier	6
3. Diapositives	7
4. Photographies numériques	8
5. Vidéothèque	9
Expositions	10
Droits d'auteur	10
Autres ensembles de photos numériques au Conseil départemental	14
Annexe 1 - Projet de service du Service documentation (extraits)	15
Annexe 2 - Evolution du droit d'auteur des fonctionnaires	16
Annexe 3 - Liste des dossiers de gestion de Claudie Sellier	17
Annexe 4 - Base e-dip, mots-clés du thème « Illustration »	19

Contexte 2017

Responsable de la photothèque, Claudie Sellier part à la retraite le 30 septembre 2017 et ne sera pas remplacée. Dès lors, la photothèque ne sera plus alimentée par le Service documentation, soumis à une diminution de son effectif (voir présentation de la photothèque et projet de service 2017 du Service documentation en annexe 1).

Dans ces conditions, il est nécessaire de prévoir le devenir du fonds de photos et de vidéos que Claudie Sellier a enrichi depuis son arrivée dans le service en 1990. Outre son utilité immédiate pour la collectivité en matière de communication, cet ensemble documentaire présente un intérêt patrimonial indéniable.

La photothèque est essentiellement destinée à l'usage interne du Conseil départemental, du reste la base de données e-dip qui décrit les photos n'est pas accessible sur le site internet de la collectivité mais rien n'exclut qu'elle le soit un jour. La réutilisation par des tiers existe depuis longtemps mais reste marginale par rapport à la consultation par les agents sur intranet, notamment pour leurs rapports d'activité¹.

¹ Citons des demandes de conférenciers, de journaux, d'éditeurs, d'associations de randonnée ou du domaine agricole, etc. Un exemple récent : Florent de Carolis a eu accès à la base e-dip dans les locaux du Conseil départemental pour sélectionner des photos à mettre sur son site [J'M mon patrimoine](#) et mettre en valeur les monuments appartenant au Département.

Aujourd'hui toute demande de reproduction et de réutilisation est adressée au cabinet du président, pour les photos mentionnées « libre de droit », et aux photographes concernés pour les autres photos.

Composition de la photothèque

La photothèque a été créée par le Service documentation en 1985. La première responsable en a été Mme Brillatz. Elle était assistée par des jeunes dans le cadre de travaux d'utilité collective². A cette époque la gestion de la base se faisait sur un Minitel.

Sont représentés dans la photothèque, en particulier :

- des événements et manifestations ayant eu lieu en Indre-et-Loire
- des élus du Conseil départemental d'autres personnalités en rapport avec l'Indre-et-Loire, des personnalités en visite dans le département (ex : des présidents de la République, des ministres, le pape Jean-Paul II).
- des paysages, des vignobles, des cours d'eau, l'environnement, l'agriculture, l'économie rurale, des châteaux, le patrimoine architectural des communes³, les bâtiments appartenant au Conseil départemental, dont les collèges, et tous les domaines d'action de la collectivité (action sociale, voirie, enseignement, transport, culture, etc.)

Cet ensemble est constitué de différents supports :

1. des négatifs noir et blanc et des ektachromes
2. des tirages papier couleur et quelques tirages noir et blanc
3. des diapositives couleur
4. des photos numériques couleur stockées sur CD ou DVD et sur un serveur du Conseil départemental

S'ajoutent à la photothèque des DVD sur lesquels sont enregistrés des extraits d'émissions de télévision.

Base images

Ces supports sont gérés grâce à une base informatique mise en place en 1990 reposant sur le logiciel e-dip (éditeur Dip Systèmes) et administrée par Claudie Sellier, dont les correspondants à la DSI sont Anaïs Bodin-Ramel et Xavier Seiglan (celui-ci comme suppléant)⁴. Cette base :

- décrit l'ensemble des supports numériques et argentiques (y compris ceux qui n'ont pas été numérisés, ce qui est le cas de la majeure partie du fonds argentique) dans des fiches d'indexation
- permet de visualiser les photos numériques (photos nativement numériques ou numérisations de tirages et diapositives, ces dernières mentionnées SC dans le champ « Caractéristiques ») en regard de leur fiche d'indexation.

² TUC, type de contrat aidé en vigueur de 1984 à 1990.

³ Campagne systématique réalisée dans le cadre d'un contrat avec le photographe professionnel David Darrault.

⁴ Il existe également un ancien inventaire enregistré sur des disquettes rangées dans deux boîtes, dans les placards hauts du bureau de Claudie Sellier. Il s'agit de l'inventaire des tirages et négatifs conservés par la photothèque en 1990. Il n'est pas certain que ces disquettes soient encore lisibles. Elles sont du reste probablement inutiles, le système de cotation ayant changé depuis 1990.

Claudie Sellier fait un travail de retouche sur les photos qui le nécessitent : retrait des imperfections, éventuellement recadrage⁵. Elle dispose pour cela de Photofiltre et d'une licence Photoshop.

Il peut y avoir des doubles (par exemple des photos en haute et basse définition pour Candé, 72 et 300 dpi) ou des vues presque identiques. Dans ce cas il n'y a malgré tout qu'une seule fiche d'indexation.

La base contient 61 000 notices pour environ 79 000 supports.

Les tirages réalisés à partir de négatifs, d'ektachromes ou de diapos conservés dans la photothèque sont indexés sur la même fiche que les négatifs, ektachromes ou diapos correspondantes.

Pour les photos argentiques, les supports sont cotés de manière alphanumérique : une lettre désignant le type de support et un numéro d'ordre à 6 chiffres propre à chaque support (voir cependant le cas des tirages les plus récents, dont le numéro d'ordre est celui du négatif duquel ils sont tirés).

Pour les photos numériques remises sur CD, DVD ou reçues par mail, la cote est également alphanumérique : une lettre suivie d'un numéro de 1 ou 3 chiffres, un point, le numéro d'ordre des différents reportages, et du numéro de l'image pour les dernières indexées.

Dictionnaire des champs :

Support et inventaire	INV	Champ alphanumérique : lettre désignant le type de support, suivie de 6 chiffres formant le numéro d'inventaire : A : négatifs 24x36 B : diapositives C : tirages papier D : ektachromes et négatifs 6x6 E : ektachromes de format supérieur, rangés dans les meubles avec les photos F : dessins G : photos numériques sur CD ou DVD (dans ce cas la cotation comporte 3 chiffres suivi d'un point et du numéro de reportage (puis du numéro de la photo pour les dernières indexées) M : photos reçues par mail.
Mots-clés	DES	Mots-matières utilisés pour l'indexation des images (voir extrait page suivante).
Description de l'image	LIBR	Légende de l'image.
Caractéristiques	TECH	Description du support d'origine : – NG : négatif – PH : photo (désigne les tirages) – PC : planche contact Dimensions du support d'origine : – H : horizontal – V : vertical Caractéristiques de la version numérique :

⁵ Ponctuellement il a pu être nécessaire de gommer l'image d'une personne de la photo pour en permettre la publication, par exemple un visiteur du musée du Grand-Pressigny.

		<ul style="list-style-type: none"> - Format de l'image : jpeg, tif ou png, 72 DPI. - Taille en mégaoctets (si elle dépasse 2 Mo) - SC : scanné (support argentique qui a été numérisé)
Cadrage	CADR	Plans de la prise de vue
Commune	COM	Nom de la commune où se déroule l'événement photographié
Canton	CANT	Nom du canton où se déroule l'événement photographié
Personnalité	PERS	Nom des personnalités figurant sur la photo
Photographe	AUTE	Nom du photographe et du commanditaire parfois
Date de la prise de vue	DATE	Date à laquelle la photographie a été prise
Publication	PARU	Nom de la publication (avec le numéro de la page) dans laquelle la photographie est parue, le cas échéant.
Communicabilité	DROITS	Nom de l'organisme dont l'autorisation doit être demandée avant diffusion de l'image.

Extrait de la liste des 1173 mots-clés :

Explication des signes et des notices :

Signe =	renvoi au thème et aux sous-thèmes
<i>voir à</i>	renvoi au seul mot existant dans la liste
<i>voir aussi</i>	renvoi à d'autres mots équivalents dans la liste <i>ou</i> renvoi à des mots clés qui correspondent à une appellation qui existait auparavant
<i>Voir dans champ</i>	renvoi dans le champ personnalité en recherche avancée ou en recherche simple

A

Abattoir = AGRICULTURE = Organisme agricole

Abbatiale = TOURISME = Edifice religieux

Abbaye = TOURISME = Edifice religieux

Abribus = TRANSPORT

Accès des bâtiments = ACTION SOCIALE = Handicapé

Accessoire = ILLUSTRATION

Accotement = VOIRIE = Route

Accroupi = ILLUSTRATION = Position

Accueil = MANIFESTATION = Réception

Acteur = CULTURE = Artiste

Action humanitaire = ACTION SOCIALE = Assistance

ACTION SOCIALE

ADF Association des Départements de France *voir aussi* à APCG = MANIFESTATION = Visite de personnalité

Adolescent = ILLUSTRATION = Personnage

ADT Agence de Développement de la Touraine

etc.

Premier niveau du plan de classement :

Action sociale
Santé
Agriculture
Architecture
Armée
Conseil général / départemental
Culte
Culture
Economie
Enseignement
Environnement
Illustration⁶
Manifestation
Service public
Sport
Tourisme
Transport
Voirie

En raison de leurs fonctions, un certain nombre d'agents (notamment dans les services culturels, liste fournie par Claudie Sellier) ont accès aux images de la base en haute définition (300 dpi ou plus). En 2013, cette base est en outre devenue accessible sur l'intranet à l'ensemble du personnel de la collectivité, mais en basse résolution (72 dpi).

Les photos numériques reçues ces deux dernières années n'ont pas été indexées, faute de temps, et ne sont donc pas encore dans la base.

Statistiques de consultation de la base :

- Mai 2015 à avril 2016 (12 mois) : 1800 consultations
- Mai 2016 à juin 2017 (14 mois) : 2800 consultations

Présentation par support

1. Négatifs et ektachromes

Cotation dans la base e-dip :

- négatifs 24 x36 : lettre A suivie d'un nombre à 6 chiffres
- ektachromes et négatifs 6 x 6 : lettre D suivie d'un nombre à 6 chiffres

Ces négatifs ont déjà été transférés en 2013 aux Archives départementales dans le petit meuble métallique où ils étaient conservés.

1	Environ 11200 négatifs 24 x 36 et, pour une partie d'entre eux, planches contact correspondantes.	1984-2007
2	Environ 750 ektachromes et négatifs 6 x 6 et, pour une partie d'entre eux, planches contact correspondantes.	1984-2002

⁶ Voir les mots-clés de ce thème en annexe.

2. Tirages papier

Deux types de cotes coexistent dans la base e-dip, employés successivement :

- Les tirages des premières années portent une cote distincte de celle des négatifs auxquels ils correspondent : lettre C suivie d'un numéro d'ordre à 6 chiffres propre aux tirages.
- Les tirages des dernières années portent la même cote que les négatifs auxquels ils correspondent, à la différence près que les lettres PH sont ajoutées à la fin de la cote du tirage. Exemple :
 - le négatif porte la cote A015268
 - le tirage correspondant porte la cote A015268PH.

Ces tirages argentiques sont conservés dans deux armoires situées dans la petite pièce précédant le bureau de Claudie Sellier. Ils sont classés par commune et conditionnés, pour la plupart, en pochettes kraft rangées dans des dossiers suspendus.

Les dernières photos rangées et indexées sont dans des pochettes neutres, quelle que soit la commune. De plus une stagiaire, Aïcha, a entrepris en 2013 de reconditionner dans des pochettes neutres les tirages conservés dans des pochettes kraft. Elle a pu mener ce travail jusqu'aux photos portant sur la commune de Château-la-Vallière.

Dans un tableau Excel obtenu par export des notices cotées A_Ph et C depuis la base de données e-dip, elle a essayé d'évaluer leur intérêt relatif, qu'elle désigne par la couleur des cellules du tableau :

- cellules en jaune : « neutre »
- cellule en vert : « satisfaisant »
- cellule en rouge : « insatisfaisant »



Les deux armoires dans lesquels sont rangés les tirages

3. Diapositives

Cotation dans la base e-dip : lettre B suivie d'un numéro d'ordre à 6 chiffres

Sur le cadre de la diapo sont inscrits la légende, la date et la cote commençant par la lettre B. Deux cas particuliers :

- duplicatas : la lettre D a été ajoutée à la fin de la cote de l'original suivi de 1, 2, 3, 4 (voire plus) suivant le nombre de duplicatas
- vues similaires⁷ : ces prises de vue très proches portent la même cote mais se différencient par des sous-cotes : elles sont suivies d'un point puis d'un chiffre (1, 2, 3 ou plus suivant le nombre de photos ressemblantes). C'est ce qui explique que les cotes des diapos s'arrêtent au n° 21873 alors qu'il y a 24 000 diapos environ.

Localisation : ces diapositives couleurs sont conservées dans 4 meubles métalliques à deux ou trois tiroirs, dans le bureau de Claudie Sellier. Les 24 000 diapos originales sont conditionnées dans des pochettes suspendues et classées par ordre alphanumérique :

- pochettes en plastique ordinaire pour les plus anciennes
- pochettes suspendues de marque Atlantis adaptées à la conservation à long terme de ce type de support à partir de la diapo cotée B 014319.

Nombre : 30 000 diapositives environ (10 tiroirs, 3000 diapositives par tiroir), soit 24 000 originales et 6 000 duplicatas classées par thème.

Dates : les prises de vue les plus anciennes datent de 1979 (5 diapos).

La collection des diapos commence dans les deux meubles empilés à droite quand on entre dans le bureau de Claudie Sellier (d'abord le meuble du haut à deux tiroirs puis le meuble en dessous à trois tiroirs) et se poursuit dans les deux meubles situés au fond à gauche du bureau.



Meubles à diapos 1 et 2 (empilés)



Meubles à diapos 3 et 4 (le 4^e, celui de droite, contient les duplicatas)



Placards hauts contenant CD et DVD

Deux séries :

- 24 000 originaux classés par ordre de cote alphanumérique, occupant huit tiroirs ; lorsque la diapo a été numérisée, une pastille (rouge ronde ou rose en quart de cercle) est collée sur le cadre de la diapo ; lorsque tout ou partie des diapos d'une même pochette ont été numérisées, la pastille est apposée en haut sur la pochette.

⁷ Exemple : la même personne dans une posture ou avec une expression différente ; en revanche si le cadrage n'est pas le même, les deux photos portent deux cotes différentes.

Numérisation des diapos : les diapos ont été numérisées en 300 dpi ou plus, les fichiers numériques pèsent 3 Mo ou plus. Aujourd'hui Claudie Sellier scanne les diapos à la demande en 500 ou 600 dpi ou plus, notamment pour des publications, grâce à un scanner spécial (modèle « Super cool scan Nikon 5000 ED »). Dans l'hypothèse d'un versement des diapos aux Archives départementales, ce scanner serait remis, ainsi que son pilote informatique Nikon scan 5000 et son mode d'emploi, en même temps que les diapos. Outre cet appareil, une table lumineuse servant à visualiser les diapos serait également remise aux Archives départementales.

- 6000 duplicatas classés par ordre alphabétique par thème, occupant deux tiroirs du meuble 4 (un thème peut s'étendre sur plusieurs pochettes et, à l'inverse, une pochette peut couvrir plusieurs thèmes).
Ces duplicatas étaient destinés au prêt. Dans le cas où ils n'ont pas été rendus par l'emprunteur, un post-it fait office de fantôme.

A noter : il existe également quelques formats 10 x 10 ou supérieurs, cotés E.

4. Photographies numériques

Cotation spécifique dans la base e-dip : une lettre suivie d'un numéro d'ordre puis d'un point et d'un numéro pour différencier les reportages. Pour les dernières images, la cote est en outre complétée par le numéro de la photo.

Quand ces fichiers numériques sont des diapos, tirages papier ou ektachrome numérisés, les lettres SC figurent dans le champ « Technique » (ou SC1, 2, etc. suivant le nombre de duplicatas).

Deux séries :

1. Sur CD ou DVD

A l'origine les reportages photos complet nativement numériques sont stockés sur des CD ou DVD. Ceux-ci sont rangés dans le tiroir du milieu du meuble qui se trouve au sol juste à droite quand on entre dans le bureau de Claudie Sellier et la fin se trouve dans un petit placard haut au fond à gauche de la pièce.

Nombre de CD : 282

Cotation des CD ou DVD : lettre G suivie d'un n° d'ordre à 3 chiffres, de 1 à 282

Cotation des reportages ; cote suivie du n° d'ordre du reportage sur le CD ou DVD

(il peut y avoir un ou plusieurs reportages sur un CD ou sur un DVD).

2. Sur un serveur de la DSI, accessible par la base e-dip

La base est constituée d'une sélection de photos que Claudie Sellier a choisies sur les CD selon des critères d'intérêt documentaire et de qualité de la prise de vue. La proportion de photos retenues est très variable suivant le reportage⁸.

Par ailleurs, la base e-dip contient des fichiers issus de la numérisation des diapositives (les diapos concernées sont marquées d'une gommette rouge, voir plus haut).

⁸ Il est arrivé que certaines photos non retenues pour la photothèque apparaissent dans des publications du Conseil départemental, directement fournies par les photographes au service communication. Claudie Sellier les récupère alors sur les CD pour les intégrer dans la base e-dip.

Il y a également des séries de CD correspondant à des demandes spécifiques :

- dans l'un des petits placards hauts situés au fond à gauche du bureau :
 - 18 CD réalisés à la demande à la photothèque de 2004 à 2011 avec des diapos scannées et répertoriées consacrées à un ou plusieurs thèmes
 - 21 CD gravés pour répondre à des demandes spécifiques et contenant des scans de diapos répertoriées.
 - 1 CD concernant une plaquette photothèque
 - 1 CD comportant des listes indicatives des reportages photos réalisés de 1994 à 2008.

On trouve également ici le CD d'installation du logiciel Nikon scan 5000

- par terre dans le bureau :
 - 3 petits cartons et deux sacs contenant des CD et des pochettes de tirages et de négatifs, l'ensemble non répertorié provenant du service de la communication (un carton reçu en 2012 et trois en octobre 2015 à la fermeture du service de la communication).
 - 1 grand carton dans un placard derrière le bureau de Claudie Sellier

5. Vidéothèque

207 DVD, cotation dans un fichier Word : numéro d'ordre, DVD- RW ou DVD+RW, suivi de 3 chiffres, de 001 à 207

Inventaire des DVD sur un fichier Word, plus un instrument de recherche analytique : cahiers manuscrits comportant un résumé de l'émission ; ces cahiers seraient remis aux Archives départementales en cas de versement.

Ces DVD contiennent les enregistrements de 2223 extraits d'émissions diffusées par des chaînes de télévision locales (France 3 Centre Val de Loire⁹, TV Tours et M6 autrefois) et plus rarement des émissions nationales (type *Des racines et des ailes*). Chaque extrait est coté avec la lettre T et un numéro d'ordre.

Claudie Sellier dispose d'un poste de télévision et d'un lecteur-enregistreur de DVD dans son bureau. Les enregistrements les plus récents se trouvent toujours sur le disque dur du lecteur-enregistreur, cotés T2224 à T2383. Ces 160 extraits (ou reportages complets) pourraient être copiés sur une carte SD. Ils comportent, entre autres, les hommages rendus à Jean-Yves Couteau après son décès, les candidatures à sa succession, l'élection de Jean-Gérard Paumier, les votes de budget du Conseil départemental, les nouvelles fonctions des collectivités territoriales.

Ces extraits ont pu servir pour des animations dans les monuments du Département, notamment des reportages ou émissions concernant des personnages historiques comme Agnès Sorel, Balzac, Ronsard. Dans ce cas les conservateurs demandaient directement à la chaîne de télévision son autorisation.

A noter : une trentaine de DVD spéciaux (dont des copies de la série principale rassemblées par thème) dans le 2^e placard haut du bureau de Claudie Sellier.

⁹ France 3 a eu notamment une rubrique quotidienne TVL (pour Touraine Val de Loire) de 5 mn consacrée à la Touraine.

Expositions

Deux boites contiennent des documents ayant servi pour des expositions réalisées par la photothèque :

- *Le rôle culturel du Conseil général en 1991*
- *Images de la photothèque du Conseil général d'Indre-et-Loire en 1992*
- *Le Conseil général : comment, qui, quand, ou et pourquoi ?* en 1993, réactualisée en 1994 (la DLLP a fait circuler cette exposition dans les collèges et les mairies de 1993 à 1997, voir si les 8 panneaux d'exposition ont été conservés par la DLLP).

Droits d'auteur

Les photographies constituant la photothèque proviennent principalement :

- de photographes indépendants rémunérés à la commande par le Conseil départemental
- de fonctionnaires titulaires du Conseil départemental, dont des photographes

Le nom des photographes n'est pas systématiquement connu.

Présentation sur l'intranet des conditions d'utilisation :

« La mention du nom du photographe est obligatoire dans tous les cas ainsi que la mention Photothèque Conseil général d'Indre-et-Loire

■ Usages internes au Conseil général

Les photographies présentées sur ce site sont libres de droit (sauf mentions contraires signalées expressément dans la notice sous la mention communicabilité) et peuvent être utilisées dans le cadre de la promotion du Conseil général.

■ Usages externes au Conseil général

Les images notées libres de droit ne sont communicables sans restriction que si elles sont antérieures au 1/8/2006. Après cette date, et conformément à la loi DADVSI du 1/8/2006, les photos notées libres de droit pourront faire l'objet d'un intéressement en cas d'exploitation commerciale par le Conseil général (édition, boutiques des musées...) et l'autorisation du photographe doit être sollicitée. Un décret est attendu pour l'application de cette disposition.

Pour les photos autres que libres de droit, l'autorisation du photographe est indispensable qu'il s'agisse d'usage non lucratif (demande d'une association par exemple) ou d'usage lucratif (demande d'une entreprise quelle qu'elle soit). Si vous avez besoin des coordonnées d'un photographe vous pouvez joindre la Photothèque au Poste 62506. »

Liste des auteurs les plus représentés dans la photothèque (et dates d'activité) :

- David Darrault (1993 à 2008), photographe indépendant, 6700 notices dans la base e-dip :
 - ⇒ a travaillé pour le Service documentation dans le cadre d'un contrat qui régit l'exploitation de ses photos par le Conseil départemental (mention « Reportage photothèque » dans le champ Communicabilité de la base e-dip) ; l'original du contrat est conservé par Claudie Sellier.

Il a également réalisé des reportages par canton (Claudie Sellier dispose de la carte des cantons couverts et du contrat spécifique concernant ces reportages) portant principalement sur des édifices remarquables dont le Département pouvait subventionner la restauration.

⇒ a travaillé pour le Service communication sans contrat, rémunéré au reportage (mention « Reportage communication » dans le champ Communicabilité de la base e-dip) ; dans ce cas il indiquait au dos de ses factures les conditions de réutilisation de ses photos mais il n'est pas certain que ces factures aient été conservées plus de 10 ans.

Contrats de David Darrault

Les contrats signés entre le photographe David Darrault et le président du Conseil général ont été rassemblés dans deux boîtes d'archives. Ils concernent des reportages photos réalisés chaque année sur un ou deux cantons entre 1995 et 2008.

Pour chaque canton on trouve : les courriers, la carte, les contrats, les listes indicatives des sites à photographier, les subventions, les lettres d'accréditation signées par les personnes ou les biens photographiés.

Lorsque la demande de reproduction et de réutilisation émane d'un tiers, David Darrault est sollicité et, selon le type d'usage, consent la gratuité (ex : association loi 1901) ou touche des droits d'exploitation (ex : demande du journal *Le Monde* pour le bicentenaire de la naissance de Balzac).

Dans tous les cas, le Département n'a pas l'exclusivité de la réutilisation de ces photos, David Darrault peut les vendre à des tiers. Il travaille aujourd'hui principalement pour d'autres collectivités d'Indre-et-Loire et pour les services de l'Etat.

- François Guillot (1990-1994), photographe indépendant rémunéré au reportage, pas de contrat.
- Michel Jamoneau (première moitié des années 2000 départ en 2006), photographe à la direction de la communication, agent titulaire du Conseil départemental, a démissionné à la fin des années 2000 et s'est établi à Vannes comme photographe indépendant (3273 notices dans la base e-dip).
- Joël Pairis (années 1990, 2000 et 2010), photographe aux Archives départementales, fonctionnaire titulaire (1224 photos). La base e-dip n'indique pas si ses reportages sont cotés aux Archives départementales.
- François Tomasi et Philippe Bréchet (1998-2003), photographes indépendants rémunérés au reportage par la direction de la Communication, pas de contrat.
- Image de Marc, société rémunérée au reportage par le service Communication, pas de contrat.
- Christophe Raimbault (années 2000 et 2010), photographe officiel du Conseil départemental affecté au service imprimerie, fonctionnaire titulaire ; les photos de

Christophe Rimbault apparaissent sous son copyright dans les publications du Conseil départemental : « © Christophe Rimbault – Conseil départemental d'Indre-et-Loire. »

Dans l'hypothèse d'un versement de la photothèque aux Archives départementales, celles-ci devront disposer des contrats originaux et d'une manière générale de tous les documents ayant une influence sur les droits d'exploitation des photographies.

Le champ « Communicabilité » de la base e-dip contient les valeurs suivantes :

Index	Signification	Exemples
Demande d'autorisation à l'architecte	L'architecte du bâtiment photographié.	Jean Nouvel pour le Vinci
Demande d'autorisation à l'organisme	Des organismes ou d'autres collectivités	CPIE, CLD, Cyber'vision etc
Demande d'autorisation au photographe	Cas le plus fréquent. Ni le CD37, ni un tiers ne peut réutiliser les photos sans l'accord du photographe.	
Demande d'autorisation au propriétaire	Le propriétaire du bâtiment photographié.	David Darrault a utilisé un filtre pour publier la photo du moulin de Touvoie à Rochecorbon, la propriétaire n'aimait pas.
Demande d'autorisation aux archives notariales	Concerne les reproductions d'actes notariés, très peu de cas. En réalité une minute notariale est librement communicable au bout de 75 ans, avant l'expiration de ce délai elle ne peut être consultée par un tiers ni reproduite.	Achat du château de Saché par M. de Margonne
Diffusion en paysage uniquement	Concerne l'utilisation d'une photo sur laquelle apparaît un bâtiment. Si cette mention apparaît, le bâtiment ne peut pas être détourné et présenté hors contexte.	Château de Chenonceau : la photo réutilisée ne peut pas être centrée sur le château, qui ne peut être représenté que comme élément du paysage, dans son environnement.
Libre de droit	Agents du CD37. Photos libres de droits pour réutilisation par le CD37.	
Photo fournie par l'écu	Rare.	
Reportage communication	Désigne les reportages commandés par le service communication à David Darrault, Christophe Rimbault, Michel Jamoneau et à d'autres photographes. Dans ce cas il n'y a pas de contrat. Un photographe mettait une mention de droit de propriété au dos de ses factures. Ces photos sont considérées comme librement réutilisables par le CD37.	
Reportage photothèque	Désigne les reportages commandés à David Darault. Leur communicabilité est régie par un contrat dont le paragraphe 4 est ainsi libellé :	Ces photos sont réutilisables par le CD37 dans les limites du contrat. Des lettres d'accréditation signées des personnes

	4°) - droits d'exploitation et de diffusion - Les droits de reproduction et de représentation des photographies prises à l'occasion du reportage appartiendront au Conseil général pour une durée de 70 ans après la mort de l'auteur.	photographiées ou propriétaire des biens photographiés sont conservées.
Cdt	Don du Comité départemental du tourisme. Ces photos sont considérées comme librement réutilisables par le CD37.	

Attention : l'expression « libre de droits » dans ce tableau signifie seulement que le Conseil départemental est censé pouvoir réutiliser librement la photo, cette mention ne s'applique pas à un tiers. Encore l'emploi de cette expression pour des photos prises par des agents du Conseil départemental est peut-être à reconsidérer, compte tenu de l'évolution du code de la propriété intellectuelle en 2006 (voir annexe 2).

Application du code de la propriété intellectuelle dans le cas où l'auteur de la photographie est un fonctionnaire titulaire du Conseil départemental

Article L.111-1

« L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial, qui sont déterminés par les livres Ier et III du présent code.

L'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur d'une œuvre de l'esprit n'emporte pas dérogation à la jouissance du droit reconnu par le premier alinéa, sous réserve des exceptions prévues par le présent code.

Sous les mêmes réserves, il n'est pas non plus dérogé à la jouissance de ce même droit lorsque l'auteur de l'œuvre de l'esprit est un agent de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public à caractère administratif, d'une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale ou de la Banque de France ».

Article L131-3-1 :

« Dans la mesure strictement nécessaire à l'accomplissement d'une mission de service public, le droit d'exploitation d'une œuvre créée par un agent de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions ou d'après les instructions reçues est, dès la création, cédé de plein droit à l'Etat.

Pour l'exploitation commerciale de l'œuvre mentionnée au premier alinéa, l'Etat ne dispose envers l'agent auteur que d'un droit de préférence¹⁰. [...] »

Article L131-3-2 :

« Les dispositions de l'article L. 131-3-1 s'appliquent aux collectivités territoriales [...] à propos des œuvres créées par leurs agents dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions reçues. »

¹⁰ L'application de cette disposition nécessite la conclusion d'un contrat de cession de droits.

Autres ensembles de photos numériques au Conseil départemental

Claudie Sellier dispose des droits d'accès informatique nécessaires pour consulter et dupliquer :

- les photos de Christophe Caugant, technicien chargé des espaces naturels sensibles au Service environnement (dossier DDDE Phototheque sur le partage). Elle en a intégré certaines dans la base e-dip, qui montrent l'évolution de l'aménagement des ENS par le Conseil départemental. Christophe Caugant est botaniste de formation et il réalise de très belles photos des paysages de Touraine. Pour chaque fichier image il veille à enregistrer des métadonnées (propriétés du fichier / onglet détails / champ mots-clés), notamment sur l'objet de la prise de vue.
- les photos de Christophe Raimbault (dossier Dircom Doc Phototheque sur le partage) classées par année et par mois, parmi lesquelles Claudie Sellier choisit celles qu'elle souhaite intégrer dans la base e-dip. Les photos existent en triple exemplaire, basse, moyenne et haute définition. D'après un sondage, une année complète représente 20 à 30 Go de fichiers numériques.

D'autres agents titulaires, dont certains travaillant toujours au Conseil départemental, ont fourni à la photothèque plusieurs centaines de photos chacun :

- Eric Gibouin a versé environ 230 photos (diapos non scannées) quand celui-ci travaillait au Service communication (1990-1997)
- La base e-dip compte quelque 220 photos de Guy du Chazaud, ancien conservateur des antiquités et objets d'art du département, prises dans des églises.
- René-Charles Guilbaud (Direction de la culture) fournit à Claudie Sellier sur demande des photographies de monuments départementaux.
- chaque été Jean-Yves Boé, responsable de la banque de données routières et SIG à la direction des routes, remet à Claudie Sellier un CD ou un DVD contenant une sélection de photos d'opérations menées dans l'année par les services territoriaux d'aménagement du Conseil départemental. La direction des routes conserve un très grand nombre de photographies d'ouvrages d'art.

Citons également Olivier Rousseau, Marie-Noëlle Deletang et Jean-Marie Pacqueteau.

Annexe 1 - Projet de service du Service documentation (extraits)

Source : registre des délibérations du CD37, 1^{ère} commission, dossier n° 11, séance du 24 mars 2017, rapport du président sur le Service documentation, annexe :

« Photothèque

La photothèque recense aujourd'hui quelques 79 000 images, tous supports confondus (photos argentiques et numériques) et s'enrichit régulièrement grâce au versement des prises de vue des directions et des services dans le cadre de leur travail (routes, environnement, patrimoine...) et des photographes employés au Conseil départemental, des reportages photos commandés (de 1993 à 2008), auprès d'un photographe indépendant, celui-ci s'étant rendu chaque année dans quelques cantons, pour effectuer des photos sur différents thèmes (tourisme, agriculture, développement local, économie...) ou sur des opérations financées par le Conseil départemental.

Plus de 39 000 images numériques ou numérisées y ont été intégrées.

Les photos reçues sont triées, celles qui sont conservées sont inventoriées, numérisées (selon le support), étiquetées et indexées sur une base de données informatiques et peuvent être consultées en haute définition par certains agents du Conseil départemental. Ces photos sont ainsi le témoignage non seulement de l'identité forte d'un département mais aussi d'actions menées par la collectivité.

Des demandes de photos peuvent se faire directement à la photothèque par le biais de la messagerie. S'ensuit souvent un travail sur l'image en fonction de la demande (correction du format, de la taille, de la résolution, nettoyage si besoin) et, si la quantité d'images est importante, celles-ci sont gravées sur un cédérom remis au service concerné.

Veille télévisuelle

Une veille télévisuelle est réalisée quotidiennement permettant le signalement sur l'intranet de reportages concernant les domaines d'intervention de la collectivité. Ceux-ci peuvent être visualisés sur les sites internet des télévisions locales (F3 Centre Val de Loire) et TV Tours. [...]

Composition du service

« Pour la réalisation de l'ensemble de ces tâches, une équipe de 9 personnes est dédiée à la gestion de la documentation de la collectivité : [...]

1 photothécaire pour la veille télévisuelle, l'indexation et les recherches en photothèque ainsi que le pré-archivage des photos papier avant versement aux Archives départementales. »

La mise en œuvre du projet de service

Faire évoluer les pratiques en accord avec la transition numérique

« [...] Le logiciel photothèque utilisé à la documentation a vieilli. Il s'avère lent à l'utilisation et manque de convivialité. D'autre part, les services ont pris l'habitude de se constituer une réserve de photos à leur niveau. Il n'en demeure pas moins que cet outil possède un fonds d'images riche. La photothèque présente ainsi un aspect patrimonial fort intéressant qui diffère néanmoins dans ses objectifs à ceux de la documentation attachée à la diffusion de l'actualité.

Il est proposé d'arrêter la gestion de cet outil pour lequel une solution auprès des Archives départementales sera recherchée.

Cette décision amène la suppression d'un poste de photothécaire. »

Annexe 2 - Evolution du droit d'auteur des fonctionnaires

Source : LegaVox.fr, Maître Anthony Bem, 2010

« Aujourd'hui, l'ensemble des fonctionnaires, contractuels et vacataires de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public à caractère administratif peuvent revendiquer la titularité des droits de propriété intellectuelle sur leurs œuvres de l'esprit et création. »

Avant la loi de 2006 :

« Pendant longtemps, les œuvres créées par les fonctionnaires et agents publics ont fait l'objet d'un régime spécifique résultant de l'avis Ofrateme du Conseil d'État du 21 novembre 1972. Par le passé cette décision investissait l'administration des droits d'auteur de ses agents ou fonctionnaires publics pour les œuvres dont la création faisait l'objet même du service.

En l'espèce, à la demande de l'Ofrateme, office chargé de télé-enseignement, le Conseil d'État a rendu un avis en faveur de l'administration publique en jugeant que l'Office présidant à la direction et à la coordination des émissions pédagogiques réalisées par ses agents publics, l'Office est propriétaire des droits d'auteur des œuvres de l'esprit créées par ces derniers

Ainsi, les agents et fonctionnaires publics étaient dépossédés de leurs droits d'auteur dans la mesure où ils avaient créé leurs œuvres dans l'exercice de leur mission de service public. »

Depuis la loi de 2006 :

« Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 1er août 2006, les agents ou fonctionnaires de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public à caractère administratif, d'une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale ou de la Banque de France, auteurs d'une œuvre de l'esprit disposent des droits conférés par les articles L. 111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle (CPI). [...] »

L'agent peut publier, diffuser et commercialiser son œuvre, à condition de demander d'abord à son autorité hiérarchique si elle veut faire jouer son droit préférentiel. À défaut, l'agent est totalement libre de publier, diffuser et commercialiser son œuvre.

En outre, la loi prévoit un intéressement de l'agent toutes les fois où sa collectivité tire un bénéfice de son œuvre (article L.131-3-3 du CPI). Ainsi, **l'agent public peut prétendre à une redevance pour droit d'auteur lorsque son œuvre fait l'objet d'une exploitation commerciale.**

Cet aspect matériel des créations est important puisque jusqu'avant la loi précitée c'était la collectivité qui bénéficiait de cette redevance.

Enfin, l'article L.121-7-1 du code de la propriété intellectuelle prévoit pour l'autorité hiérarchique la possibilité de modifier, l'œuvre du fonctionnaire ou de l'agent, à condition que cette modification ne porte pas atteinte à son honneur et à sa réputation.

En effet, conformément à l'article L.121-1 du code de la propriété intellectuelle, le droit au respect de l'auteur demeure, de sorte que l'agent public peut toujours exiger de voir apparaître son nom, au côté de celui de la collectivité qui l'emploie, et ce pour toute exploitation de son œuvre de l'esprit, même dans le cadre de sa mission. »

Annexe 3 - Liste des dossiers de gestion de Claudie Sellier

Dossiers dans le 2^{ème} tiroir du bureau

- Droits d'auteur Numérisation
- Droits d'auteur Photographes et Collectivités, articles de journaux
- Listes des communes et des cantons d'Indre-et-Loire
- Communes d'Indre-et-Loire par canton
- Listes des communes et des cantons d'Indre-et-Loire, photos des concours manquantes
- Tours, plans du découpage cantonal
- Cartes de Vœux de David Darrault de 1997 à 2009
- 2 dossiers de courriers et de messages, gestion et demandes à la photothèque 1986 à 2017
- 1 dossier Audiovisuel Messages intranet et demandes de copie sur DVD, 2003 à 2013

Dossiers dans le placard derrière le bureau

1^{ère} étagère

2 cartons de Magazines « C'est en Touraine » avec références indiquées des images de la photothèque, la cotation commence par MCG suivi du numéro de la page en champ ILLUSTRATION de 1990 à 2013

1 Carton comprenant

- Parutions dans « Lettres du Conseil général 1989 à 1992
- Brochures diverses parues avec photos de la Photothèque de 1989 à 2002
- « Lettres sociales », « L'insertion ça vous concerne » avec photos de 1991 à 1998
- « Services compris » avec photos de la photothèque de 1994 à 1998
- « Accords » avec photos de la photothèque de 1997 à 2002
- Parution NR avec photos de la photothèque de 1994 à 1999
- Exposition aux Archives de Touraine 2009-2010 ? Envoi de Mme Debal-Morche

2 boîtes des expositions de la photothèque de 1992 à 2007

2^{ème} étagère

1^{ère} pile

1 Dossier télévision-modulocâble

1 dossier montage vidéo, manipulation, télécommandes, découpage, titrage, Darty

1 dossier notices d'emplois concernant le scan Nikon et comment graver un CD

3 cahiers concernant les résumés des extraits ou des reportages télé 2011 à 2017

2^{ème} pile

Formations et visites effectués

- Analyse et indexation des images fixes à l'ADBS, 1992
- Indexation des images fixes et Gestion d'une photothèque à l'ADBS, 1992-1993
- Formation Comment organiser une photothèque, 1993-1994
- Attestations de stage 1992 à 1996
- Visite à Paris BNF et Maison de la radio, 1999
- Formation colorimétrie de l'image, 2006
- Adhésion ADBS 2208 à 2011
- Formation Photoshop, 2009
- Validation des acquis d'expérience, 2009
- Découverte des services, 2011-2012

3^{ème} pile

- Classeur avec liste des mots clés par thème 2007 et schéma avec les différents cadrages
- Mots clés de la photothèque classés par ordre alphabétique
- Page intranet, conseil pour recadrer les images en 72 dpi ft 9x10 et les intégrer sur la page

- Modalités de prêt
- Demandes d'imprimés pour la photothèque et étiquettes diapos en papier coton
- Brochures et devis Altantis
- Règlement fonds Photothèque Mairie de Tours

3ème étagère

Dossiers divers

1^{ère} pile

- Coordonnées des photographes sans date
- Règlements concours photos 1988, 1989, 1990
- Mots clés de la base de données photos, avant 1990
- Projet de plan de classement commun documentation-photothèque 1991-1994 ?
- Code de classement photos CDT 1994
- Bordereaux de versements aux archives de 1997 à 2000
- Mobilier besoin photothèque de 1993 à 2001
- Documentation photothèque ; bilans des demandes et activités trimestriels, 1993 à 2013
- Documentation photothèque ; bilans annuels illustrés de 1994 à 2001
- Cahier des factures du fonds photographique de 1995 à 2014
- Courriers envoyés pour les rappels des photos empruntées, 1996
- Autorisation de duplications de diapos par le photographe David Darrault, 1998
- Photothèque, constitution du fonds, 1999
- Conditions de diffusion des photos sur intranet en 72 DPI, signées David Darrault 1999
- Emprunts service Communication 2000 à 2003
- Règlement du fonds de la photothèque de la Mairie de Tours, 2001

2ème pile

- Plaquette photothèque, 2003
- Plan photothèque, 2003
- Formulaire bon de commande, 2003
- Projet de base de travail commune entre la Communication et la photothèque, 2003-2008
- Numérisation des diapos, devis 2003
- SMMD, autorisation d'utilisation, 2005
- Bâtiments départementaux et collègues, 2005
- Photothèque Intranet fonds, 2005
- Réunions photos, 2005 et 2011
- Messages ADBS, gestion de photothèque, droit d'auteur 2006
- Enquête sur l'utilisation de la photothèque sur intranet ou en définition optimale, 2006
- ENS 2007, 2012
- Versement images et planches contact du Service reprographie, Ph. Christophe Raimbault 2004-2005
- Personnes ayant accès à la base en haute définition, 2014 à 2017
- Installation de Photoshop, 2007
- Photothèque au sein du Conseil général, 2008 à 2017
- Mots clés concernant des photos non scannées vus par Nadine, 2010
- Utilisation de la base photothèque questionnaire de Marine étudiante IUT, 2010 ?
- Bordereaux de versement aux archives de la photothèque, 2010-2014
- Bilan de consultation de la base et nombre d'images, juillet 2011
- Accès à la base photothèque en définition optimale, 2011 à 2017
- Convention ADT mentionnant l'accès à la base photothèque, 2013

Grand carton de photos à indexer n°1

Annexe 4 - Base e-dip, mots-clés du thème « Illustration »

Animal

Chien
Chat
Cheval
Poisson
Oiseau
Vache

Personnage

Bébé
Enfant
Fille
Garçon
Adolescent
Couple
Femme
Homme
Famille
Père
Mère
Personne âgée
Foule

Corps

Tête
Bras
Main
Jambe
Pied

Position

En situation
Geste
Penché
Assis
Accroupi
Agenouillé
Couché

Emotion

Tendresse
Tristesse

Joie
Colère
Inquiétude

Expression

Gaieté
Sourire
Rire
Mimique

Regard

Attentif
Pensif
Effort
Fatigue
Vieux

Accessoire

Chapeau
Casque
Casquette
Tenue de service
Echarpe
Blouson
Gant
Tenue sportive
Costume
Mannequin
Ballon
Panier
Drapeau
Cavalier
Matériel
Clôture
Barrière
Echelle
Seau

Décoration

Mobilier
Vitrine

Tribune
Table
Chaise
Banc
Étagère
Rayonnage
Rideau

Climatologie

Ciel
Printemps
Été
Automne
Hiver
Soleil
Nuage
Pluie
Brouillard
Neige
Gel
Arc en ciel

Lumière

Illumination
Ombre
Lever du soleil
Crépuscule
Coucher de soleil
Nuit
Lune
Couleur

Effet technique

Flou
Reflet
Transparence
Faux-jour
Photomontage

Vétuste
Vide